

nouveaux taux plus élevés de taxes sont introduits pour rapporter un revenu additionnel estimatif d'environ \$375,000,000 (les principales augmentations de taxes sont les taxes et droits d'accise, \$66,000,000; les taxes sur le revenu personnel, \$115,000,000; et la taxe sur les surplus de bénéfices, \$58,000,000), de même qu'une forme d'épargne obligatoire destinée à donner \$95,000,000 en 1942-43, laissant un déficit d'environ \$1,755,000,000 à financer d'autres façons.

Les principaux changements de l'impôt sur le revenu personnel sont: (a) la taxe de la défense nationale perd son identité comme taxe séparée et est incorporée à l'impôt général sur le revenu comme taxe "normale" à taux uniforme, bien que les taux en soient plus élevés que les anciens taux de la taxe de la défense nationale; (b) les taux gradués de taxe sont fortement augmentés, et l'exonération pour personnes à charge porte sur la taxe plutôt que sur le revenu; (c) il est stipulé qu'une partie de la taxe globale sera remboursée après la guerre, sous forme d'épargne obligatoire, bien que le contribuable ne soit requis de payer cette portion que dans la mesure où elle n'est pas contre-balancée par d'autres épargnes, comme primes d'assurance-vie, paiement de principal pour hypothèques sur résidences et contributions à un fonds de pension ou de retraite; (d) un plan est inauguré visant à la perception de l'impôt sur le revenu à la source de tous salaires et gages payés après le 1er septembre 1942, et au paiement obligatoire de l'impôt sur le revenu d'après un plan trimestriel dans le cas d'autres formes de revenu; (e) certains autres changements de caractère moins général sont faits, comprenant l'exemption des pensions payées aux membres des forces armées, et une exonération portant sur le revenu pour frais de médecin dépassant 5 p.c. du revenu du contribuable.

En vertu de la loi de la taxe sur les surplus de bénéfices, les taux en sont considérablement augmentés, de sorte que les corporations qui ont des profits dépassant 116 $\frac{2}{3}$ p.c. de leurs profits ordinaires (moyenne de 1936-39) paient une taxe au taux de 100 p.c. et aucune ne peut retenir, après paiement de la taxe, des profits équivalant à plus de 70 p.c. de ses profits ordinaires. Il est pourvu, cependant, à un remboursement de 20 p.c., après la guerre, aux corporations auxquelles le taux de 100 p.c. s'applique.

Dans le domaine de la taxation indirecte, des revenus additionnels sont assurés en augmentant les taxes existantes sur les spiritueux, le tabac, les cigarettes, les liqueurs douces, le transport des voyageurs, les communications, et divers autres articles et services. De nouvelles taxes sont introduites qui sont perçues chez le manufacturier (point normal d'imposition des taxes de vente et d'accise en vertu de la loi fédérale de taxation) sur bonbons, gomme à mâcher, pellicules et articles de photographie, valises, stylographes et crayons et pipes et autres articles pour fumeur; une innovation radicale est l'introduction de taxes perçues en timbres, chez le détaillant, frappant une liste d'articles de luxe, comprenant bijoux, verre taillé et cristaux, horloges et montres, articles fabriqués en entier ou en partie de certaines matières, et porcelaine autre que celle utilisée à préparer et à servir des aliments et breuvages. Il y a également d'autres innovations moins importantes.

Le budget du 2 mars 1943 prévoit également l'augmentation considérable des revenus et dépenses sur ceux de l'année précédente et donne au mode de "payer au fur et à mesure" son application logique. Le budget estime les dépenses globales de l'année fiscale 1943-44 à \$5,500,000,000. Le revenu provenant du système courant de taxation (y compris les taxes remboursables) est estimé à \$2,601,000,000 et les changements de taxes sont inaugurés afin de pourvoir à un montant additionnel de \$151,200,000, portant le revenu estimatif à \$2,752,200,000 ou à près de la moitié exactement des dépenses prévues. On prévoit que la balance des exigences en capitaux, d'environ \$2,748,000,000, peut être comblée par la vente de timbres et de